

Le petit CHAUDONNAIS



CLUB « CHAUDON LOISIRS SENIORS »

organise une sortie au cabaret « L'ETINCELLE » à Pierres le jeudi 06 octobre prochain. Il vous propose un déjeuner-spectacle avec revue cabaret. Renseignements et réservations au 06 75 47 48 59 ou au 02 37 82 41 48. Places limitées. Prix 60 euros. Possibilité de co-voiturage sur demande.

REPAS DES ANCIENS

Il sera proposé à tous les chaudonnais de plus de 60 ans le samedi 17 septembre à 12h salle des associations. Inscription en mairie jusqu'au 1^{er} septembre.

COMITE DES FETES



La randonnée pédestre, initialement prévue le 11 septembre, sera avancée d'une semaine et se déroulera le **dimanche 04 septembre** de 9h à 12h. Le départ et l'arrivée se feront place Laurent Cassegrain.

Comme l'an dernier, les participants pourront sortir leur pique-nique des sacs (qui auront été pris en charge par les membres du comité des fêtes pendant la randonnée) et déjeuneront à l'étang. L'après-midi sera réservée à la détente et chacun pourra amener jeux de plein air, jeux de société et pourquoi pas une canne à pêche.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en avril, mai, juin 2006 doivent se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans avant le 30 juin 2021. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

HORAIRES DE LA MAIRIE PENDANT L'ETE

La mairie restera ouverte pendant la période estivale

mais sera exceptionnellement **fermée les mercredis 13, 20 et 27 juillet**

les vendredis 15 juillet ainsi que les 05, 12 et 19 août

Les horaires restent inchangés : lundi et mercredi de 10h30 à 12h00

mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 12h00 et de 16h30 à 19h00

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions et renouvellements pour la rentrée scolaire des collégiens, lycéens et écoliers sont ouverts sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr depuis le 08 juin dernier.

N'oubliez pas de vous connecter pour procéder à l'inscription de votre enfant.



RENTREE DES CLASSES

Elle se fera le jeudi 1^{er} septembre prochain.

Rappel pour les parents dont les enfants sont nés en 2019 : si ce n'est pas encore fait, ils doivent rapidement venir en mairie, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de vaccination de l'enfant afin d'effectuer la pré-inscription.

L'inscription sera définitive auprès de la directrice de l'école.

TRAVAUX

Courant juillet, la réfection de voirie de la route départementale 929 s'effectuera en deux parties :

➡ du rond-point de la sortie de Nogent-le-roi jusqu'à l'entrée du bourg de Chaudon (route nationale)

➡ de l'entrée à la sortie du bourg (grande rue)

Pendant la période des travaux (environ une semaine), une déviation sera mise en place.

IL EST BON DE RAPPELER QUELQUES REGLES DE CIVISME :

- **Par arrêté préfectoral** du 29 juillet 2013, Arrêté n° 2013210-0001. Article 3-1et 3-2. Le brûlage des déchets verts ou ménagers est interdit toute l'année, lorsqu'il existe pour la commune une possibilité de dépôt en déchetterie.

Rappel Ouverture de la Déchetterie de NOGENT LE ROI	Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi 9 h 00 – 12 h 45 / 14 h 00 – 17 h 45 Dimanche 9 h 00 – 12 h 45 FERMEE LES JOURS FERIES
---	--

- **Par arrêté préfectoral**, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses.... Sont autorisés :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- **Comme tous les autres véhicules**, les vélos et trottinettes sont soumis aux mêmes règles pour la circulation routière avec interdiction de prendre une voie en sens interdit.
- **L'ancienne ligne de chemin de fer** est interdite à tous les véhicules à moteur (y compris les 2 roues, motos, quads...), sauf riverains et véhicule agricole à usage professionnel. Des panneaux d'interdiction sont en place et les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes.
- **Vu l'arrêté municipal du 17/06/2020, portant obligation d'entretien des trottoirs et caniveaux, par les riverains.** L'entretien, le désherbage, des trottoirs et caniveaux au droit des habitations sont à charge des riverains.
- **Les propriétaires et possesseurs d'animaux** et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants et du voisinage. Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans un enclos, une cour ou un jardin, attendant ou non à une habitation.

CHAUDON

FETE NATIONALE

JEUDI 14 JUILLET

BANQUET POPULAIRE A 12H30 SALLE DES ASSOCIATIONS

Inscription et paiement exclusivement en mairie jusqu'au 08 juillet

(Un ticket vous sera remis lors de l'inscription et devra être présenté le jour du banquet)

Pour les chaudonnais de 16 à 60 ans : 5 euros (gratuit avant 16 ans et après 60 ans)

Pour toutes les personnes hors commune 12 euros

Seuls les inscrits seront acceptés

N'oubliez pas votre verre et vos couverts



A PARTIR DE 15H PLACE A LA DISTRACTION ET A LA DETENTE

(ouvert à tous)

Pour petits et grands, jeunes et...moins jeunes

- ∞ Jeux extérieurs sur le parking
- ∞ Piste de danse dans la salle

BUVETTE - GAUFRES